



CONSEIL MUNICIPAL

PV - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le deux février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VINCENT-DES-LANDES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 27 janvier 2026

Présents :

- | | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| ● ¹ M. Alain RABU | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ⁸ Mme Martine DENIEUL | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ² Mme Patricia FREOUR | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ⁹ M. Bertrand RIOCHET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁶ M. Julien KOZAL | <input type="checkbox"/> |
| ● ³ M. Anthony DEVALET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ⁴ Mme Marie-Anne LAILLET | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁸ M. David DENIEUL | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ⁵ M. Stéphane ARAGON | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹² M. Denis MAUSSION | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁹ Mme Maryline LEMESLE | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ● ⁶ Mme Ginette RAYNARD | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹³ M. Gérald LEFEUVRE | <input type="checkbox"/> | | |
| ● ⁷ M. Philippe CADOREL | <input checked="" type="checkbox"/> | ● ¹⁴ Mme Isabelle ROUE | <input type="checkbox"/> | | |

Secrétaire de séance : Mme Karine CAVE-LEROUX

Excusés : M. Gérald LEFEUVRE, Mme Isabelle ROUE, M. Julien KOZAL

Pouvoir : M. Gérald LEFEUVRE donne pouvoir à M. Philippe CADOREL
Mme Isabelle ROUE donne pouvoir à Mme Maryline LEMESLE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2026

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 12 janvier 2026

- DIA
 - 2 avenue des peupliers
 - 24 place de l'église
 - 103 la Magdeleine
 - 60 la Gare

DCM 2026-11 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Exposé

Pour soutenir le tissu associatif, le conseil municipal octroi chaque année aux associations une subvention. Ces différentes demandes ont été examinées en commission « Finances » le 19 janvier 2026.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DRESSE** la liste des subventions attribuées pour 2026 au secteur associatif comme indiqué ci-après :

Associations	Montant
Des rêves pour Lana	300
Amicale des anciens Pompiers Vincentais	300 €
LUSTVI (1) (Foot)	1 350 €
Fanf'Arts du Pays de la Mée	1 500 €
UNC Mémoire exceptionnelle	400 €
UNC Mémoire	150 €
Auto-Cross St Vincent	170 €
Club 3 ^{ème} saison St Vincent	153 €
A.C.C.A. (Société de Chasse)	255 €
A.C.C.A. (Société de Chasse) exceptionnelle	820 €
Les As du Volant (Badminton)	160 €
Les étoiles de la Mée	300 €
ÔPYM	160 €
<i>Associations communale</i>	6 018 €
Sorties éducatives et pédagogiques (2) écoles primaires	2 725 €
Ateliers péri-éducatifs liés aux projets écoles primaires	2 506 €
Bibliothèque Ecole publique St Vincent (Amicale laïque)	350 €
Bibliothèque Ecole privée St Vincent (OGEC)	350 €
Arbre de Noël Ecole publique St Vincent (3) (Amicale laïque)	760 €
Arbre de Noël Ecole privée St Vincent (3) (OGEC)	552 €
Séjours/ classes nature (Collèges /Lycées 41€ x 30 élèves) (4)	1 000 €
A.P.E. (accueil périscolaire)	19 840 €
<i>Enfance</i>	28 083 €
Office des sports de Derval	774 €
Travailleuses familiales DERVAL (ADMR)	150 €
ADT 44	100 €
Assistance Santé Bonheur	100 €
FNATH	100 €
Santé vous bien 44	100 €
Association Solidarité Paysans 44	100 €
Association de Prévention routière	100 €
ASSOCIATION SAINT PATERN	100 €
CIRCAM	100 €
Graines d'automne	100 €
AFM TELETHON	100 €
<i>Hors commune</i>	1 924 €
Sous-total	36 025 €
Réserve	8 975 €
TOTAL	45 000 €

- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'adjoint délégué à mandater ces dépenses.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2026 chapitre 65 article 65748 à hauteur de 45 000 Euros

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

**2026-12 – ALLOCATION DE FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES MATE-
NELLES ET ELEMENTAIRES 2026**

Exposé

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de l'allocation destinée à l'achat de fournitures scolaires pour les élèves des classes maternelles et élémentaires. Ce montant était de 50.00 € par élèves vinci-
tais à la rentrée 2025 (écoles publique et privée).

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE : le montant de l'allocation de fournitures scolaires aux écoles maternelles et primaires à 50 € par élève vinci-
tais et par an (écoles publique et privée) à compter de la rentrée de septembre 2026.

Chaque directeur devra adresser la liste des élèves de son établissement en Mairie afin de permettre à celle-ci de connaître le montant à payer.

Les factures correspondantes seront réglées par la Commune en ce qui concerne l'école publique « Lucie Au-
brac ». Le paiement de l'allocation interviendra directement auprès de l'association chargée de gérer l'école
privée (OGEC).

Ce montant sera sollicité, le cas échéant, auprès des communes dont les enfants seraient scolarisés à l'école
publique de Saint Vincent des Landes.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

**2026-13 – ALLOCATION DE FOURNITURES SCOLAIRES AUX ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2026**

Exposé

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de l'allocation destinée à l'achat de fournitures
scolaires pour les élèves de l'enseignement secondaire. Ce montant était de 45.00 € par bénéficiaire à la rentrée
2025 et est destiné aux élèves de la 6^{ème} à 18 ans (année civile).

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de l'allocation de fournitures scolaires aux élèves du secondaire, qui fréquentent un
établissement scolaire et qui sont scolarisés dès le 1^{er} jour de la rentrée, à 45 € par élève pour la ren-
trée 2026-2027 répartis comme suit :
 - o 1 bon de 25 € à utiliser au tabac-presse de Saint-Vincent-des-Landes
 - o 1 bon de 20 € à utiliser dans le commerce de son choix
- **PRECISE** que ces fournitures scolaires concernent la papeterie, le matériel et les accessoires informa-
tiques, les tenues de sport, le matériel et les tenues professionnels,
- **PRECISE** qu'à partir du Lycée, les bons peuvent être utilisé en totalité dans le commerce de leur
choix.
- **PRECISE** que les bons doivent être utilisés avant le 31 octobre 2026.
- **ACCORDE** cette allocation aux élèves de la 6^{ème} à l'âge de 18 ans (année civile), sur présentation du
certificat de scolarité pour les 6^{ème} et plus de 16 ans.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-14 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE 2026

Exposé

Vu la délibération 2021-06
Vu la délibération 2025-12

Dans le cadre du contrat d'association conclu le 10 septembre 2009 entre l'Etat et l'école Notre Dame, il convient de fixer le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée. Ce montant, basé sur le coût d'un élève de l'école publique est réactualisé chaque année et émane du compte administratif N-1.

Compte tenu de l'état des dépenses de l'école publique de Saint Vincent des Landes durant l'année 2025, le coût pour un élève

en classe maternelle est de 1 573.15 Euros
en classe élémentaire est de 480.61 Euros.

Il convient d'apporter une précision complémentaire au paragraphe indiqué dans la délibération 2021-6 concernant l'obligation scolaire passé à 3 ans.

De plus afin de respecter l'obligation de scolarité des enfants à compter de l'âge de 3 ans, la convention de forfait communal va être écrit dans ce sens « les enfants de moins de 3 ans seront pris en compte pour le versement du forfait communal, soit le trimestre de leur troisième anniversaire, ou **dès la rentrée de septembre s'ils sont en classe de petite section.** »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le montant du forfait communal pour l'école Notre Dame à :
1 573.00 € par élève vincentais en classe maternelle,
480.00 € par élève vincentais en classe élémentaire.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de forfait communal réactualisée.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-15 – Acquisition terrain 8 rue d'Issé

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29.

Vu la délibération 2025.27 du 2 juin 2025 fixant le prix du terrain à acquérir appartenant à la Maison de Retraite ;

Vu le plan de bornage établi par le géomètre BCG de Blain,

Considérant que la commune souhaite acquérir un terrain appartenant à la Maison de Retraite, situé sur le territoire communal,

Considérant que le prix de cession de ce bien a été fixé par la délibération n° 2025.27 du 2 juin 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à cette acquisition dans le cadre de l'extension de la maison médicale.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le terrain cadastré C 1308a d'une surface de 468 m² situé 8 rue d'Issé.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune de saint vincent des landes du terrain cadastré C 1308a d'une surface de 468 m².
- Dit que les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.
- De confirmer le prix de 40 € le m² soit un total de 18 720 €.

- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-16 – Acquisition terrain Tertre 2

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29.

Vu la promesse d'achat du 21 mars 2025.

Vu le plan de bornage établi par le géomètre Air Géo au frais de M. MARTIN et Mme TOURON.

Considérant que la commune souhaite acquérir un terrain appartenant à M. MARTIN et Mme TOURON.

Considérant que le prix de cession est fixé à 35 000 €.

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à cette acquisition dans le cadre du développement du lotissement du Tertre.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les terrains cadastrés C 1067 de 440 m² et une partie de la parcelle C 451 (504m²).

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune de saint vincent des landes du terrain cadastré C 1067 et C 451 d'une surface totale d'environ 944 m².
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- De confirmer le prix global de 35 000 €.
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Lotissement du Tertre 2026.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-17 – VENTE LOT TERTRE 2

Exposé

Vu la délibération N° 2025-22 du 7 avril 2025 fixant le prix des lots pour le lotissement du Tertre.

Monsieur le Maire a reçu la demande de M. Thomas SERU qui souhaite acquérir le lot N°17 du lotissement du Tertre 2, pour y construire une maison d'habitation. Ce terrain d'une surface de 387 m² est vendu au prix de 20 900 € TTC auquel s'ajoutent les frais de participation à l'assainissement collectif d'un montant de 1 005 € soit un total de 21 905 € TTC.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** le lot N° 17 au prix de 20 900 € à M. Thomas SERU
- **DIT QU'**à cette vente s'ajouteront les frais de participation à l'assainissement collectif 1 005 €.
- **DIT QUE** le paiement aura lieu au comptant en l'étude notariale SAPHIR, située à Châteaubriant où doivent avoir lieu la vente et l'établissement des actes au frais de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-18 – VENTE LOT TERTRE 2

Exposé

Vu la délibération N° 2025-22 du 7 avril 2025 fixant le prix des lots pour le lotissement du Tertre.
Monsieur le Maire a reçu la demande de M. Thomas SERU qui souhaite acquérir le lot N°19 du lotissement du Tertre 2, pour y construire une maison d'habitation. Ce terrain d'une surface de 405 m² est vendu au prix de 21 900 € TTC auquel s'ajoutent les frais de participation à l'assainissement collectif d'un montant de 1 005 € soit un total de 22 905 € TTC.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** le lot N° 19 au prix de 21 900 € à M. Thomas SERU
- **DIT QU'**à cette vente s'ajouteront les frais de participation à l'assainissement collectif 1 005 €.
- **DIT QUE** le paiement aura lieu au comptant en l'étude notariale SAPHIR, située à Châteaubriant où doivent avoir lieu la vente et l'établissement des actes au frais de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-19 – VENTE LOT TERTRE 2

Exposé

Vu la délibération N° 2025-22 du 7 avril 2025 fixant le prix des lots pour le lotissement du Tertre.
Monsieur le Maire a reçu la demande de M. POLAT Haidar qui souhaite acquérir le lot N°21 du lotissement du Tertre 2, pour y construire une maison d'habitation. Ce terrain d'une surface de 436 m² est vendu au prix de 23 600 € TTC auquel s'ajoutent les frais de participation à l'assainissement collectif d'un montant de 1 005 € soit un total de 24 605 € TTC.

Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** le lot N° 21 au prix de 23 600 € à M. Haidar POLAT
- **DIT QU'**à cette vente s'ajouteront les frais de participation à l'assainissement collectif 1 005 €.
- **DIT QUE** le paiement aura lieu au comptant en l'étude notariale SAPHIR, située à Châteaubriant où doivent avoir lieu la vente et l'établissement des actes au frais de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

2026-20 – Nouveau règlement du cimetière

Exposé

Vu la délibération 2019-72 approuvant la modification du règlement du cimetière,
Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser ce règlement,

Suite à des évolutions réglementaires du droit funéraire, il apparaissait nécessaire de modifier le règlement du cimetière datant de 2014, révisé en 2019. Après un travail de réécriture effectué en collaboration avec le personnel communal et des élus.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote à main levée 18 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention

Questions et informations diverses

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

PV de conseil municipal du 2 février 2026.

Registre des délibérations du conseil municipal du Lundi 2 février 2026.

2026-11	Subvention aux Associations	02/02/2026
2026-12	Allocation fournitures scolaire école 2026	02/02/2026
2026-13	Allocation fournitures scolaire secondaire 2026	02/02/2026
2026-14	Frais de fonctionnement d'une élève primaire 2026	02/02/2026
2026-15	Acquisition terrain 8 rue d'Issé	02/02/2026
2026-16	Acquisition terrain Tertre 2	02/02/2026
2026-17	Vente Lot 17 Tertre 2	02/02/2026
2026-18	Vente Lot 19 Tertre 2	02/02/2026
2026-19	Vente Lot 21 Tertre 2	02/02/2026
2026-20	Modification du règlement du cimetière	02/02/2026

¹ M. Alain RABU	² Mme Patricia FREOUR	³ M. Anthony DEVALET	⁴ Mme Marie-Anne LAILLET	⁵ M. Stéphane ARAGON
⁶ Mme Ginette RAYNARD	⁷ M. Philippe CADOREL	⁸ Mme Martine DENIEUL	⁹ M. Bertrand RIOCHET	¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET
¹¹ Mme Karine CAVE- LEROUX	¹² M. Denis MAUSSION	¹³ M. Gérald LEFEUVRE (Absent excusé)	¹⁴ Mme Isabelle ROUE (Absente excusée)	¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER
¹⁶ M. Julien KOZAL (Absent excusé)	¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER	¹⁸ M. David DENIEUL	¹⁹ Mme Maryline LEMESLE	